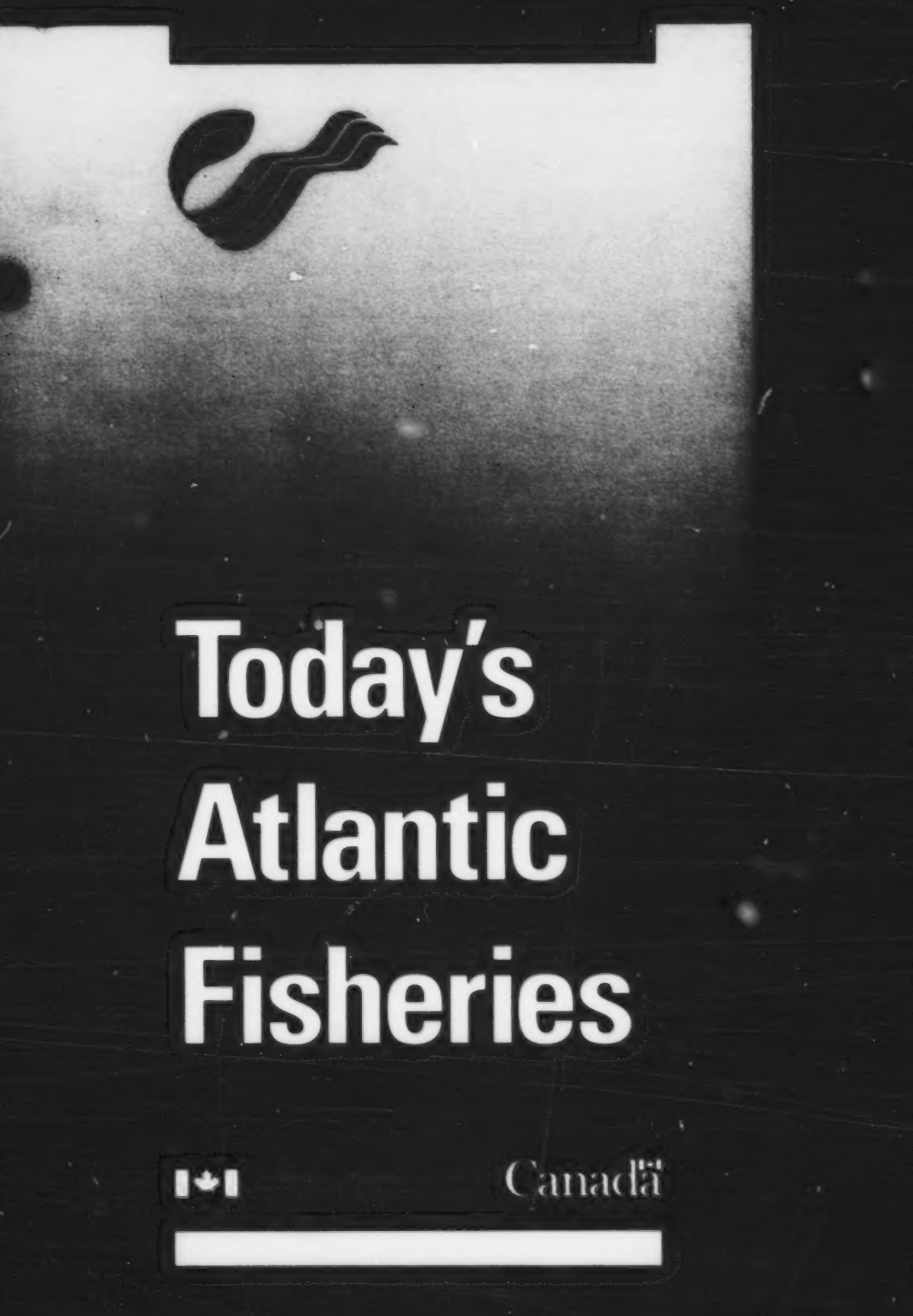
Today's
Atlantic
Fisheries
Canada

FACTS ON THE ATLANTIC FISHERY

91-00841/

Some 65,000 registered commercial fishermen, almost 31,000 fishing vessels, 900 fish processing plants, and about 33,000 fish plant workers from 1,300 communities are widely dispersed across the five provinces (Newfoundland, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and Quebec).

Roughly 95 per cent of all fishermen come from the inshore sector which consists of smaller, owner-operated fishing vessels less than 65 feet in length overall (LOA) which harvest about 60 per cent of the total Atlantic coast catch.

The multi-species fishery of different groundfish (species that feed near the ocean bottom such as cod, haddock, pollock, redfish, turbot and flounder), shellfish (lobster, scallop, crab, shrimp) and pelagic species (herring, capelin, mackerel) produces a combined annual catch of about 1.3 million tonnes, which in turn generates a production value of about $2.2 billion of which over 80 per cent is exported.

Groundfish, and particularly cod, is especially important to the Atlantic fishing industry. Groundfish accounts for approximately 60 per cent of total fish landings and 40 per cent of the total landed value (cod alone accounts for 35 per cent of total landings and 25 per cent of the total landed value).

Newfoundland and Nova Scotia, are by far, the predominant provinces in the Atlantic fishery. Together, they account for over 60 per cent of the entire fishery in terms of all major indicators – fishermen, fishing vessels, fish plants, plant workers, volume of landings and landed value.

Published by:

Communications Directorate
Department of Fisheries and Oceans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

DFO/4345

© Minister of Supply and Services
Canada 1989

Cat. No. Fs 23-153/1989
ISBN 0-662-57154-1

PART I: INTRODUCTION

The fishing industry in Canada makes a significant economic contribution in coastal areas of the country. Although the commercial fishery contributes less than 0.5 per cent to the Canadian Gross Domestic Product (GDP), the fishing industry is an important economic sector in Atlantic Canada. Between 1977 and 1988, the value of output from the fishing industry grew 57 per cent (constant dollars).

The fishing industry's contribution to the provincial economy in Newfoundland is the highest in Canada at about 15 per cent of the goods-producing sector. The fishing industries in PEI and Nova Scotia have the next highest contributions, at about 13 per cent and 11 per cent respectively.

The fishing industry in Atlantic Canada provided jobs for approximately 65,000 registered fishermen in 1988 as well as over 40,000 jobs in fish processing. The dependence on jobs in the fishing industry ranges from a high of 25 per cent on the south coast of Newfoundland to a little over 2 per cent in large cities like Halifax. The fishing industry is responsible for over 10 per cent of all jobs in Atlantic Canada.

FISHERY PROFILES BY PROVINCE – 1983

	NS	NB	PEI	QUE	NFLD	ATLC
No. of registered fishermen	12,543	6,567	3,182	6,676	28,074	57,024
No. of registered vessels	6,266	2,820	1,488	3,681	16,520	30,775
No. of plant workers (PY)	9,700	6,481	1,356	1,843	10,620	30,000
Landings (000t)	426	108	40	78	456	1,108
Landed value ($ million)	277	79	43	56	167	622
Production value ($ million)	499	315	86	119	456	1,475

FISHERY PROFILES BY PROVINCE – 1988

	NS	NB	PEI	QUE	NFLD	ATLC
No. of registered fishermen	16,321	7,903	4,929	6,808	29,830	65,791
No. of registered vessels	6,288	2,735	1,471	2,847	17,149	30,490
No. of plant workers (PY)	10,900	7,080	1,440	2,340	11,160	32,920
Landings (000t)	489	150	40	88	551	1,317
Landed value ($ million)	436	116	65	99	300	1,016
Production value ($ million)	801	380	90	210	710	2,191

Growth since 1977

In 1977, Canada extended its fisheries jurisdiction from 12 to 200 miles and many benefits have followed. Quota allocations to Canadians grew rapidly since 1977 and those going to foreign fleets declined. Foreign quota allocations in Canadian waters now consist of fish which are surplus to Canadian industry's needs.

ATLANTIC FISHING ZONES

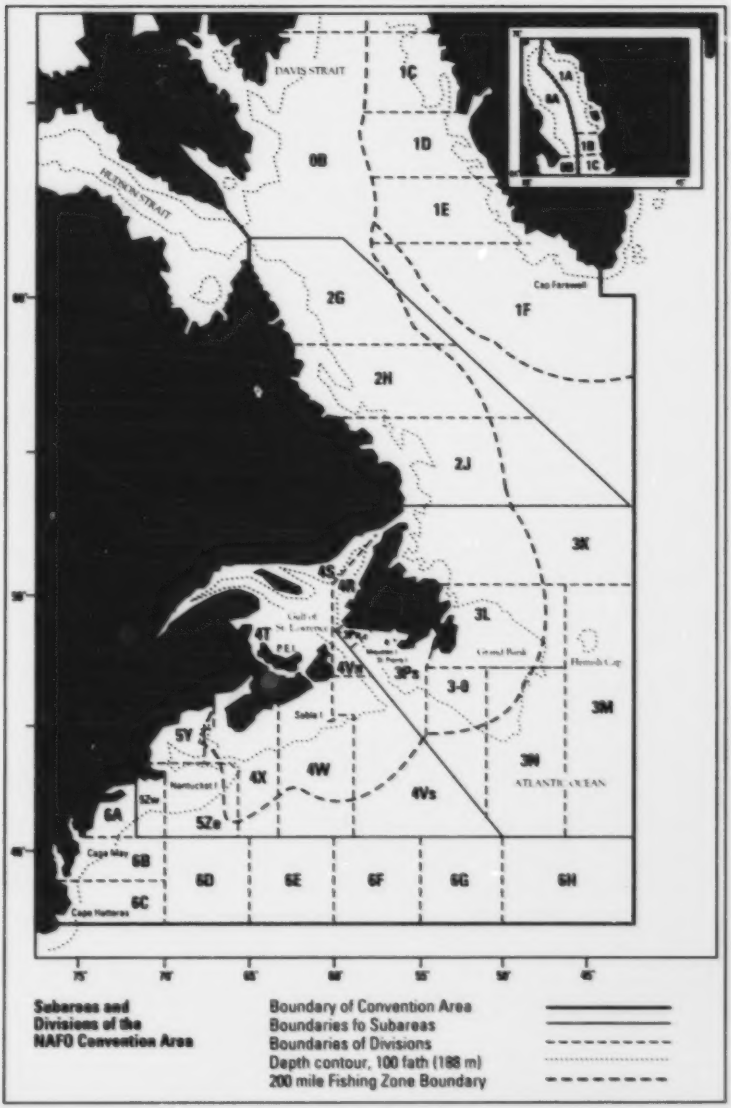

These allocations are made only after industry and the provinces have agreed that they will not make use of these resources and therefore the resources are deemed surplus for that year.

Total allocations to foreigners of Canadian-managed stocks have declined from about 853,000 tonnes in 1977 to 217,000 tonnes in 1988. Almost half of that is silver hake on the Scotian Shelf.

The increases in Canadian quota since 1977 have generated increases in fisheries employment, investment and incomes. The industry is now about one third larger in terms of employment than it was before extension of jurisdiction but we are now reaching the limits of our fisheries resources.

PART II: CANADIAN FISHERIES MANAGEMENT

The objective of fisheries conservation is to provide for the long term health of the resource and continued exploitation at sustainable levels, for the benefit of the people who harvest, process, sell and consume it. Canada pursues its objective of fisheries conservation by limiting access to the fishery, by verifying compliance with those limits and by exercising its enforcement authority against those who disregard them. In practical terms, this results in a complex system of resource assessment and allocation, in tandem with equally comprehensive surveillance and enforcement strategies.

Limited entry: Who and how many can fish

With minor local exceptions, virtually all commercial fisheries on the Canadian Atlantic Coast are "limited entry" fisheries. The total number of licences is held constant, and the only opportunity for the entry into the fishery is through the re-issuance of an existing licence from a fisherman leaving the fishery. This is done through licensing regulations concerning the registration of fishermen, the designation of fishermen as full-time or part-time, the issuance of licences and provisions for vessel registration and replacement.

Sector Management: Who can fish where

Inshore Fleet

Sector management was introduced at the beginning of 1982 for all groundfish vessels less than 65 feet. It divides the Atlantic into three management regions: Sector 1, Newfoundland (2GHJ, 3KLPs); Sector 2, Gulf of St. Lawrence (3Pn, 4RST) and Sector 3, Scotia-Fundy (4VWX,5). Its basic purpose is to provide a better balance between the resource available in a sector and the inshore fleet in that sector, and to decentralize the management of that fishery to the local level.

To protect the resource for those living contiguous to it, most vessels under sector management are restricted to operating within their home sector but vessels based near sector boundaries may also fish in the specific NAFO sub-division adjoining their home port.

Offshore Fleet

The offshore fleet has traditionally fished on an Atlantic-wide basis given its greater mobility and ability to fish in distant waters. This fleet sector is permitted to fish Atlantic-wide and is governed by available quotas and specific area restrictions such as the 12-mile limit.

Quota management: How much can be fished

The exploitation of all Atlantic Canadian commercial groundfish stocks is on the basis of Total Allowable Catch (TAC) which is the maximum tonnage of a fish stock that can be harvested during a fishing season. The reference point for the setting of TACs is called F0.1, a level of fishing mortality (20 per cent natural plus 20 per cent from fishing effort) that provides for the long term rebuilding of commercial fish stocks. There are important biological and economic advantages of fishing at F0.1: higher and more stable catch rates; a larger spawning biomass; and generally larger fish, which means less fishing effort, better product quality and lower processing costs. In addition, by maintaining harvesting levels slightly below the maximum yield, F0.1 cushions the stock against the effects of adverse natural factors and allows for possible uncertainties in stock assessment.

The sharing of the resource and other management measures get worked out through the fisheries consultative system, mainly fisheries advisory committees, made up of fishermen, processors and federal and provincial government officials. Fishermen in the advisory committees often disagree strongly, especially about catch shares.

The TAC for a fish stock represents what could be called a "global quota" for that stock. The global quota is usually further subdivided to restrict the access of specific groups to specific amounts. Such measures restrict the access of fishermen to certain predetermined shares of the fish stock. If it looks like a quota is almost caught, fishing effort can be further restricted by limiting the amount to be caught in any one fishing trip, by varying the times during which the fishery is closed, and by restricting the kinds of fishing gear that can be used.

Once the quota for a given fleet or stock has been reached then the relevant fishery is closed for the season.

Quota monitoring: How much has been caught

Accurate and timely quota monitoring is essential to ensure that harvesting does not exceed the quotas that have been set. Resource managers gather data on catches and landings of all species and stocks by fleet, gear sector and individual company (in the case of company quotas).

Under Canadian fisheries legislation, offshore vessel operators are obliged to report their catches daily and at the end of each fishing trip. This information is supplemented by reports from observers onboard some offshore vessels and by visual information obtained through air and sea surveillance. Inshore fishermen are also obliged to report their catches through vessel log records and purchase slips.

Surveillance: Verifying compliance

Canada uses extensive air and sea surveillance to verify catch reports, to detect unlicensed Canadian vessels and to check for incursions of unlicensed foreign vessels along the Canadian 200-mile limit. Long distance and middle-distance radar-equipped aircraft are used, as well as helicopters and patrol vessels. Uniformed fishery officers have the authority to board and inspect Canadian and foreign vessels for the purpose of verifying catch on board, checking logs and records, and ensuring compliance with Canadian regulations. Surveillance patrols take place at regular intervals, and are very successful at detecting violations.

Observer coverage: On-the-spot verification

Compliance with quotas and other regulations – such as limits on by-catch, discarding, mesh size, and geographical areas open for fishing – can be verified through the presence of observers on offshore vessels. The observer provides both resource managers and other fishermen with the assurance that conservation requirements are being met.

Foreign vessels must have an observer on board at all times when fishing in the Canadian zone. Aside from providing regular reports while at sea, the observer provides a detailed report for Canadian scientists and fisheries managers upon return to port. Canadian offshore vessels must also carry observers when so requested by fisheries authorities.

Enforcement: Canadian authority in the 200-mile zone

Canadian fisheries patrol vessels, with fisheries officers onboard, carry out inspections at sea on both foreign and domestic fishing vessels. Fisheries officers also operate on shore, in hundreds of communities throughout Atlantic Canada, to enforce Canadian fisheries regulations. In the case of at-sea violations, the fishing vessels are brought to a Canadian port, their vessels and catches seized, and charges laid in a Canadian court of law. Penalties for fishing violations can be as high as $750,000 for foreign vessels, in addition to the value of the catch and the loss of valuable fishing time.

Quebec Region – A Profile

Since 1984, DFO has assumed the entire responsibility for managing the marine fishery in Quebec save for anadromous fish such as salmon and catadromous species such as eels which are managed by the province.

Groundfish represent 63% of all landings but mollusc and shellfish have the largest value in landings (67%).

- *78,400 tonnes fish landings*
- *$100,000,000 in value (with processed value of $210,000,000)*
- *6,548 commercial fishermen*
- *2,846 vessels*

Figure 1: **HADDOCK BIOMASS: NW ATLANTIC**

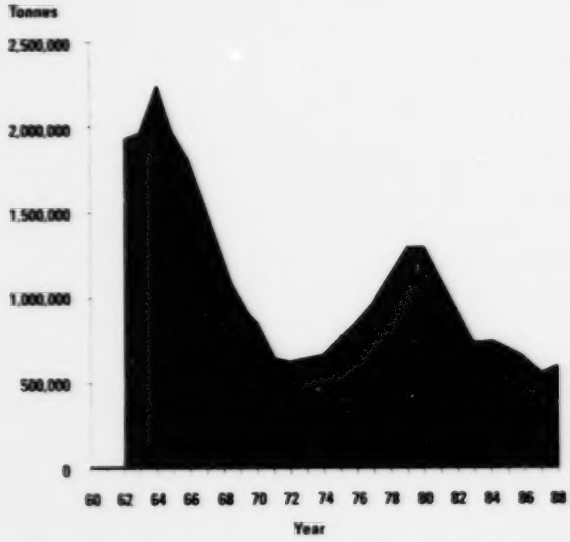

Figure 2: **COD BIOMASS: NW ATLANTIC**

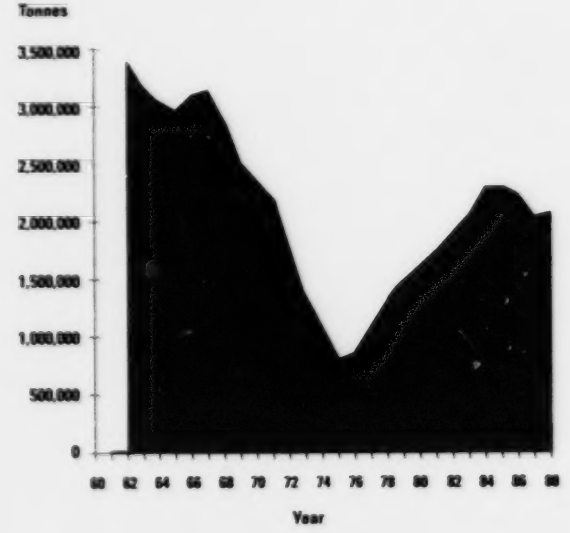

PART III: STOCK ASSESSMENT AND SCIENTIFIC ADVICE

In managing the Atlantic fishery, two competing goals come into conflict: DFO's priority of sustaining economic utilization and balancing conservation and exploitation and the priority of those who derive benefits from the resource who are interested in maximizing their annual income.

When Canada's management system was introduced in 1977, catches and biomasses increased steadily in the first five years. They have since remained stable or decreased slightly except for haddock stocks which are now severely depleted and cod which is not growing as much as previously estimated. (Figure 1 and 2)

Cod stocks are now in considerably better shape than in the late 1970s and their rebuilding stands in sharp contrast to cod stocks managed under other jurisdictions and management strategies (see figure 3). Canadian stocks, however, are not as abundant as the previously believed. Reasons to explain this discrepancy are both natural and human made.

In reality, fluctuations in stock sizes and catches are natural phenomena that can not be eliminated. Fish stocks are finite resources with limits to growth.

Figure 3: **MAJOR COD STOCKS** F0.1 vs Other Management Strategies

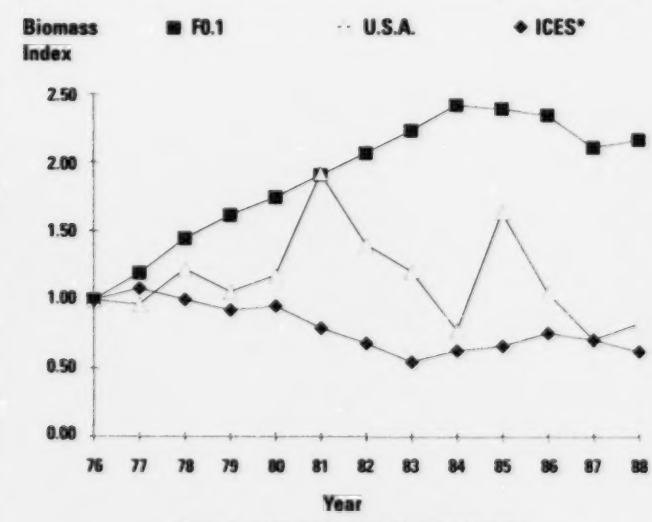

Nature's role

The environment also affects fish populations in ways still unclear. Among the natural environmental factors, changes in temperature influence the number of fish that will recruit to the fishery, their size as well as the species distribution.

In most cod stocks, the group providing the largest catches, the weight of an individual fish is now considerably smaller than it was in the late 1970s. An age seven cod in the southern Gulf of St. Lawrence weighed about 2.4 kg in 1977 but only 1 kg in 1987 (see figure 4). It is also possible that as the stocks become more abundant there is more competition for food and space, preventing individual fish from getting as big as when stock size was small. The numbers of young fish entering the cod and haddock fisheries are also down from the 1977-82 period of rapid recovery.

Figure 4: **WEIGHT OF AN AGE 7 COD**

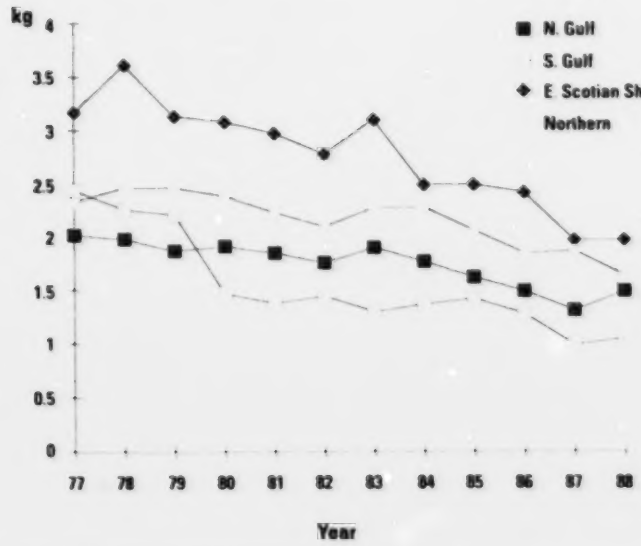

How DFO assesses fish stocks

In assessing fish stocks, DFO uses two principal sources of information: the commercial fisheries and research surveys conducted by the Department.

By sampling commercial fishery catches, the Department gets an estimate of the total number of fish of each age that are caught. Most sampling is done by DFO personnel either on the vessel or at landing sites. Information on fishing effort (number of fish caught per hour) is also gathered from logbooks kept by the commercial vessels. From these logbooks, DFO can obtain data on the number of hours a trawl of a known size has fished in a certain area, and what its catch was.

DFO's own research surveys also provide data on stock sizes, independent of the information gleaned from the commercial fisheries.

Historical data

DFO has been doing this for more than two decades, and historical data exists on age of catch and abundance of stocks. By using mathematical models to analyze these data, scientists are able to evaluate the size of past and present stocks.

Once the size of stock is known, it must be decided what proportion should be caught. This proportion is calculated by studying the growth characteristics and natural mortality of the stock.

Scotia-Fundy Region – A Profile

The Scotia-Fundy Region manages fisheries of the Bay of Fundy, Scotian Shelf and Georges Bank, the inland fisheries of New Brunswick and Nova Scotia and watersheds of the Bay of Fundy and the Atlantic Ocean.

The fishery possesses a pronounced diversity. Besides its nine major fisheries, there are many smaller ones and within practically every fishery exist major differences in fishermen, vessels, gear and opinions.

- *There are 15,000 licensed fishermen (full and part time)*
- *5,786 inshore and midshore vessels – less than 100 feet and 108 vessels more than 100 feet*
- *386 processing plants*
- *27,000 people employed in the harvesting-processing sector*
- *Total landings of 536,000 tonnes valued at $500,000,000 with a processed value of $800,000,000*
- *Approximately 80% of the quantity and 73.2% of the value are landed between April and November*
- *Groundfish (38%), scallops (19%), lobster (29%) and herring (6%) together account for 92% of the total value of the catch in the region*
- *Approximately 90% of all Atlantic Canada scallops are harvested in the Scotia-Fundy Region*

PART IV: OVERCAPACITY

Today's fishermen are more efficient than ever. A recent study in Scotia-Fundy has shown that the groundfish fleet already has two times the fishing power it needs. If the approximately one thousand vessels licensed for groundfish but now fishing other species should return to groundfish, the fleet would have four times the fishing power it needs.

Boats today are faster. They have electronic equipment to locate fish and their fishing gear is much improved. As a result, catches are larger and they can catch in one to three months, what it once took them an entire fishing season to catch.

Although the number of licensed boats has remained the same and the length of the boats has been limited by regulation, the capacity of the vessel has been increased dramatically as figure 5 indicates. Whereas in 1982 there were some 225 boats under 45 feet with a capacity of up to 25 gross registered tonnes, today there are only 150. On the other hand, the number of boats under 45 feet with a capacity of 26 to 50 tonnes has gone from 150 in 1982 to 200 today. The trend has definitely been to bigger boats – boats that can carry twice as much fish.

The conventional dragger could catch 23 tonnes in the past. It can now catch 164 tonnes in one fishing season. The cost of the dragger has also gone up from $200,000 to $750,000 representing a much more costly investment for the fisherman.

Figure 5: **TREND – LARGER CAPACITY DRAGGERS**

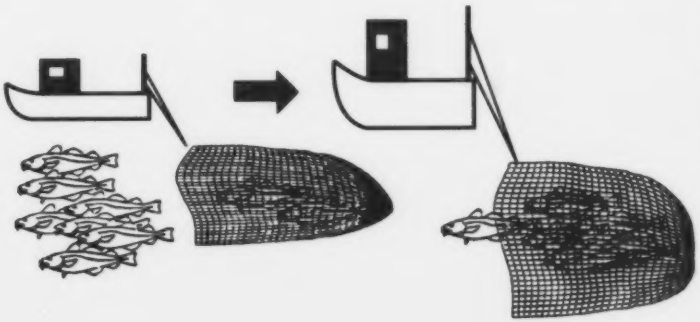

23t

Conventional
$200,000

164t

Jumbo
$750,000

PART V: OVERFISHING

In the Northwest Atlantic, beyond the Canadian 200-mile zone, fishing is regulated by the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO). The waters NAFO regulates cover important fishing grounds, including the areas commonly known as the Nose and Tail of the Grand Banks, and the Flemish Cap. Overfishing in these waters has led to depletion of a number of fish stocks traditionally fished by NAFO members.

NAFO is an organization made up of 12 countries and it sets total limits on catches in accordance with a scientific management system which was in place before the organization was founded in 1978. This conservation-oriented system was followed by all members until 1986, and during this period fish stocks increased, with benefits for all participants.

In 1986, one member – The European Community – started setting unilateral quotas for its fleets. Two EC member states, Spain and Portugal, conduct virtually all of the EC's fishing activity in the NAFO-regulated area. The EC has since established unilateral quotas up to 12 times the level of its NAFO quotas.

Northwest Atlantic waters are colder than those in the Northeast Atlantic which are warmed by the Gulf stream. This results in slower growth for fish and the need for a more conservative approach to setting total catch limits.

Fish respect no boundaries. They cross the Canadian 200-mile limit during their seasonal migrations. As a result, some fish stocks which are predominantly in Canadian waters are exposed to excessive fishing outside these waters. This adversely affects fishing inside the Canadian zone, as well as outside.

Gulf Region – A Profile

The Gulf Region was established in 1981. It manages the Gulf coasts of New Brunswick, Nova Scotia, western Newfoundland and southern Labrador as well as all of Prince Edward Island.

The region's fishery is the traditional economic base of many of the more than 1,000 small communities situated on the shores of the Gulf of St. Lawrence.

While herring and cod landings are the most important in terms of volume, the lobster and crab fisheries are the most valuable.

- *20,308 licensed fishermen*
- *19,375 plant workers*
- *$235,000,000 in value*
- *80,000 tonnes of herring*
- *21,000 tonnes of lobster*
- *366 vessels over 45 feet*
- *250 processing plants*
- *26,276 tonnes fish landings*
- *58,000 tonnes of cod*
- *10,000 tonnes of snow crab*
- *7,384 vessels under 45 feet*

PART VI: FISHING INCOMES

There is considerable variability in fishermen's incomes in Atlantic Canada, depending on species fished, season length, gear used, and so on.

Fishermen who hold restricted licences like lobster, purse seine or mobile gear tend to outperform the average substantially. Nova Scotia fishermen earn the highest average incomes in Atlantic Canada, grossing over $28,000 on average in 1988. In contrast, Newfoundland inshore fishermen, with short seasons and limited species availability, earn the lowest fishing incomes, grossing an average of under $11,000 in 1988.

In the poorest fisheries, income from unemployment insurance benefits is a much larger share of total income than in the more lucrative fisheries. While dependence on unemployment insurance varies considerably across the Atlantic provinces, it has increased slightly in most areas between 1984 and 1988. In 1988, the average fisherman in Newfoundland derived about 36 per cent of total income from unemployment insurance, up from 34 per cent in 1984. In Nova Scotia, the portion of fishermen's total incomes derived from unemployment insurance was 15 per cent in 1984 and 17 per cent in 1988.

The highest incomes by average are earned on inshore draggers and trawlers of more than 100 feet. These incomes ($30,000 to $90,000) compare favourably to incomes earned by skilled and semi-skilled workers anywhere in Canada.

Newfoundland Region – A Profile

The Newfoundland Region comprises most of the province of Newfoundland and Labrador and adjoining marine waters.

For more than four centuries, the socio-economic history of the province – as colony, independent nation and member of the Canadian Confederation – has been dominated by the fishery. Perhaps in no other part of Canada is there such a deep sense, in virtually an entire population, of the vital importance of this historic industry.

The commercial fishery is overwhelmingly a groundfish fishery with cod as the undisputed king in the region.

Total landings amount to 486,000 tonnes valued at $260,000,000.

The region's fisheries are also strongly characterized by two other features: a large vessel offshore fishery and a multitude of inshore fisheries; and extreme seasonality in all of the inshore fisheries except those on part of the region's south coast.

About 90 offshore vessels, employ approximately 1,800 licensed fishermen. The region also has 10,365 full-time and 12,933 part-time inshore fishermen. The region also supports about 150 processing plants. Most are seasonal plants dependent on the inshore fishery and on the department's Resource Short Plant Program.

PART VII: THE PROCESSING SECTOR

Processing plants are licensed by the provinces and are subject to a variety of regulatory regimes. Plants are also licensed by the federal government to ensure that they meet national health standards. The number of federally registered fish plants in Atlantic Canada increased from about 500 in 1977 to almost 900 in 1988.

Province	Number of Plants	Fish Processing Jobs
Newfoundland	240	11,100
Prince Edward Island	50	1,440
New Brunswick	175	7,080
Quebec	96	2,300
Nova Scotia	315	10,000
Totals for 1988	**876**	**32,800**

As the number of fish plants grew, so did fish processing employment. The total number of person years in fish processing increased from about 25,000 in 1978 to nearly 33,000 in 1988. Most fish processing jobs in Atlantic Canada are seasonal. A person year of employment therefore provides 1.2 to 1.5 jobs, so that means as many as 50,000 jobs in 1988.

In general, offshore plants provide processing employment that lasts for most of the year. Inshore plants have a relatively short operating season except in Nova Scotia where the inshore fishery also operates almost year-round.

Average plant worker incomes are highest in Nova Scotia. In 1988 average annual incomes from all sources of inshore plant workers averaged $12,000 to 13,000 while their offshore colleagues earned $18,000 to 20,000.

PART VIII: MARKET OVERVIEW

The Atlantic fishery has traditionally been cyclical. The causes of these cycles are complex and usually outside the control of the fishing industry. In the early 1980s the economic recession, coupled with high interest rates, high oil costs and weak prices caused a financial crisis in the industry. The major firms found themselves in serious financial difficulties. The industry refinanced and restructured largely with government assistance in 1983-85.

By 1988, industry production in the Atlantic was valued at $2.2 billion. Over 80 per cent was exported. Exports to the United States account for about 60 per cent of total fish exports. For certain species the U.S. is even more important. Over 80 per cent of groundfish exports and about 75 per cent of lobster exports go to the U.S. The Japanese market is the second most important, accounting for 22 per cent of Canadian exports (by value).

The Canadian fishing industry is heavily dependent on exports and is a price-taker in world markets. Many factors will continue to influence the value of the Canadian fisheries such as:

The U.S. market
The per capita demand for fish in the U.S. now appears to be levelling off, following a major increase in the mid-1980s due to health-consciousness. Moreover, new fish such as orange roughy and Alaskan pollock are entering the American market in direct competition with Canadian fish.

The value of the Canadian dollar
Sales overseas are priced in foreign currencies. The stronger our dollar, the lower the returns to the Canadian industry.

Canadian catch rates
The catch rates for all stocks may not be as high as previously thought.

PART IX: CONCLUSION

The fishing industry plays a significant part in the economy of Atlantic Canada. The industry is cyclical. Fluctuations in product prices and resource availability are part of the industry environment in every sector. The industry has grown rapidly over the past 12 years, and may now be reaching the limits that can be sustained by the existing fish resource. In the 1990s, the fishing industry may not sustain the same growth that it has since 1977, but it will continue to be a source of significant employment and wealth generation in Atlantic Canada.

Les Pêches de l'Atlantique

Canada

DONNÉES SUR LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

Quelque 65 000 pêcheurs commerciaux enregistrés, et environ 31 000 bateaux de pêche, 900 usines de transformation et près de 33 000 employés de poissonneries venant de 1 300 localités sont dispersés dans les cinq provinces (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Québec).

On compte approximativement 95 pour cent de tous les pêcheurs dans le secteur de la pêche côtière qui comprend les plus petites embarcations exploitées par leur propriétaire. Ces embarcations ont généralement une longueur hors-tout de moins de 65 pieds et capturent près de 60 pour cent de toutes les prises de l'Atlantique.

La pêche de différentes espèces de poisson de fond (celles qui se nourrissent près du fond de l'océan comme la morue, l'aiglefin, la goberge, le sébaste, le flétan et la plie), des crustacés (le homard, les pétoncles, les crabes, les crevettes) et des espèces pélagiques (le hareng, le capelan, le maquereau) représente des prises annuelles d'environ 1,3 million de tonnes, d'une valeur de près de 2,2 milliards de dollars, dont près de 80 pour cent est exportée.

Le poisson de fond, principalement la morue, revêt une importance particulière pour l'industrie de la pêche atlantique. Le poisson de fond représente environ 60 pour cent de tous les débarquements de poisson et 40 pour cent de la valeur totale au débarquement (la morue, à elle seule, compte pour 35 pour cent de tous les débarquements et 25 pour cent de la valeur totale au débarquement).

Les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse sont de loin celles qui produisent le plus en matière de pêche dans l'Atlantique. Ensemble, elles représentent plus de 60 pour cent de toute la pêche pour ce qui est des principaux indicateurs – pêcheurs, embarcations, usines de transformation, employés de poissonneries, volume et valeur au débarquement

Publié par
Direction générale des communications
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/4345

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1989

N° de cat. Fs 23-153/1989
ISBN 0-662-57154-1

PARTIE I : INTRODUCTION

L'industrie de la pêche apporte une contribution importante à l'économie des régions côtières canadiennes. Bien que la pêche commerciale ne représente que moins de 0,5 pour cent du Produit national brut (PNB) canadien, il s'agit d'une industrie qui revêt une valeur économique importante dans l'Atlantique. Entre 1977 et 1988, les revenus provenant de l'industrie de la pêche ont augmenté de 57 pour cent (en dollars constants).

La contribution de cette industrie à l'économie provinciale de Terre-Neuve est la plus élevée au Canada, s'établissant à environ 15 pour cent du secteur de la production des denrées. Dans les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, elle se classe au second rang, à quelque 13 pour cent et 11 pour cent respectivement.

L'industrie de la pêche dans les provinces atlantiques du Canada fournissait des emplois à quelque 65 000 pêcheurs enregistrés en 1988 et 40 000 autres dans les usines de transformation du poisson. Sur la côte sud de Terre-Neuve, on compte à 25 pour cent sur la pêche pour décrocher un emploi. Ce pourcentage baisse à un peu plus de deux pour cent dans les grandes villes comme Halifax. L'industrie représente plus de 10 pour cent de tous les emplois de la région de l'Atlantique.

PROFIL DES PÊCHES PAR PROVINCE – 1983

	N.-É	N.-B	Î.-P.-É	QUÉ.	T.-N	ATL.
Nombre de pêcheurs enregistrés	12 543	6 567	3 182	6 676	28 074	57 024
Nombre d'embarcations enregistrées	6 266	2 820	1 488	3 681	16 520	30 775
Nombre de travailleurs d'usines (A/P)	9 700	6 481	1 356	1 843	10 620	30 000
Débarquements (000t)	426	108	40	78	456	1 108
Valeur au débarquement (millions de $)	277	79	43	56	167	622
Valeur de la production (millions de $)	499	315	86	119	456	1 475

PROFIL DES PÊCHES PAR PROVINCE – 1988

	N.-É	N.-B	Î.-P.-É	QUÉ.	T.-N	ATL.
Nombre de pêcheurs enregistrés	16 321	7 903	4 929	6 808	29 830	65 791
Nombre d'embarcations enregistrées	6 288	2 735	1 471	2 847	17 149	30 490
Nombre de travailleurs d'usines (A/P)	10 900	7 080	1 440	2 340	11 160	32 920
Débarquements (000t)	489	150	40	88	551	1 317
Valeur au débarquement (millions de $)	436	116	65	99	300	1 016
Valeur de la production (millions de $)	801	380	90	210	710	2 191

Croissance depuis 1977

En 1977, le Canada étendait sa zone de pêche de 12 milles à 200 milles de ses côtes et il devait en résulter de nombreux avantages. Les allocations de contingents aux Canadiens ont connu une augmentation rapide depuis 1977 alors que ceux accordés aux flottes étrangères diminuaient. Les contingents aux étrangers dans les eaux

Zones de pêche de l'Atlantique

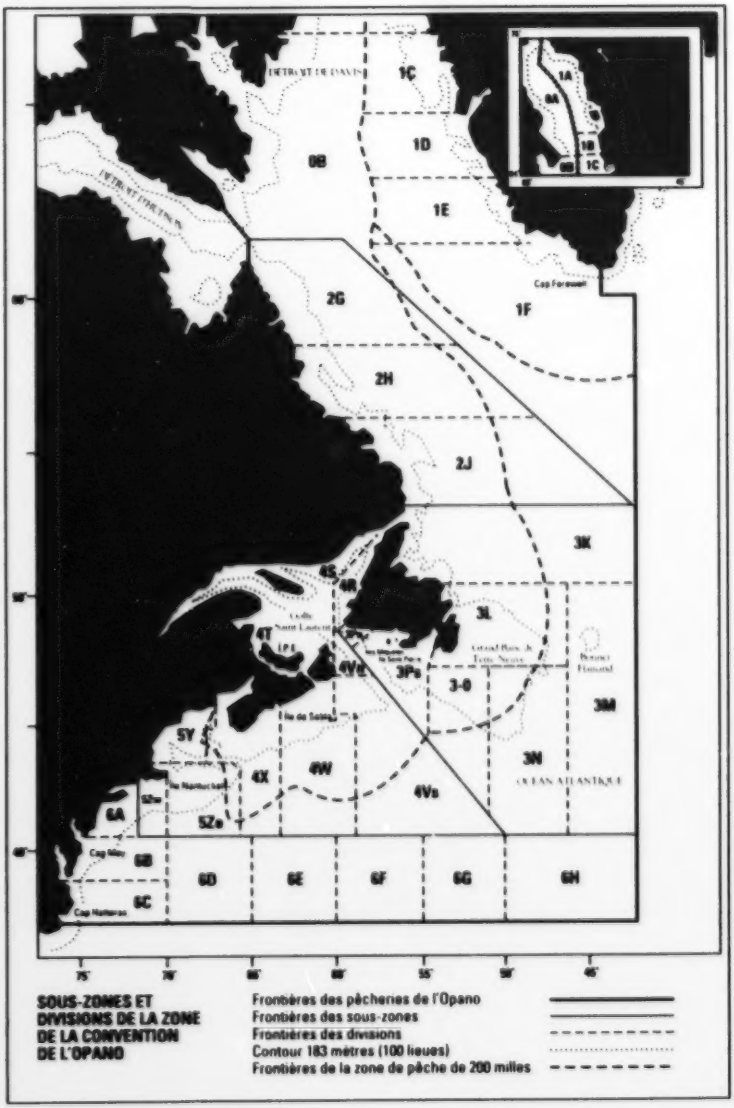

canadiennes ne sont alloués que pour le poisson excédant les besoins de l'industrie canadienne.

Ces contingents ne sont alloués qu'une fois que l'industrie et les provinces ont décidé qu'elles ne feront pas usage de ces ressources déclarées excédentaires pour l'année en cause.

Les allocations totales de contingents aux étrangers pour l'exploitation de stocks canadiens ont diminué d'environ 853 000 tonnes en 1977 à 217 000 tonnes en 1988. Près de la moitié de cette quantité vaut pour le merlu argenté sur le plateau de la Nouvelle-Écosse.

L'accroissement du nombre des contingents canadiens depuis 1977 a contribué à l'augmentation du nombre d'emplois dans le secteur des pêches, aux investissements et aux revenus. L'industrie est maintenant presque trois fois plus importante qu'elle ne l'était avant l'expansion de nos zones de pêche, mais nous sommes maintenant sur le point d'atteindre les limites de nos ressources halieutiques.

PARTIE II : GESTION DES PÊCHES CANADIENNES

La conservation de nos pêches vise à assurer la viabilité à longue échéance de cette ressource et le maintien de l'exploitation à des niveaux soutenables au profit de tous ceux qui capturent, transforment, vendent et consomment le poisson. Le Canada poursuit son objectif de la conservation des pêches en limitant l'accès aux zones désignées, en assurant la conformité aux limites établies et en sévissant contre ceux qui ne les respectent pas. De façon pratique, il en résulte un système complexe d'évaluation et d'attribution des ressources, combiné à des stratégies également globales de surveillance et de mise en application.

Accès limité : qui et combien peuvent pêcher ?

À part quelques exceptions au niveau local, presque toutes les entreprises commerciales ont un droit « d'accès limité » aux pêches de la côte atlantique du Canada. Le nombre total de permis est constant et la seule façon d'avoir accès aux zones de pêche est de se procurer le permis existant d'un pêcheur qui quitte le métier. Cette mesure se fait au moyen de règlements régissant l'enregistrement des pêcheurs, la désignation de pêcheurs à temps complet ou partiel, l'émission de permis et des dispositions visant l'enregistrement et le remplacement des embarcations.

Gestion par secteurs : qui peut pêcher et où ?

Flotte côtière

La gestion par secteurs a été adoptée au début de 1982 pour tous les bateaux de pêche de poisson de fond de moins de 65 pieds. La région de l'Atlantique est divisée en trois secteurs administratifs: le secteur 1, Terre-Neuve (2GHJ, 3KLPs); le secteur 2, le golfe St-Laurent (3Pn, 4RST) et le secteur 3, Scotia-Fundy (4VWX,5). Son but premier est d'assurer un meilleur équilibre entre les ressources disponibles dans un secteur donné et la taille de la flotte côtière de ce secteur, et de décentraliser la gestion des pêches du secteur au niveau local.

Dans le but de protéger les ressources disponibles pour ceux qui vivent sur les côtes, la plupart des embarcations soumises à la gestion par secteur doivent pêcher uniquement dans leur secteur, mais il leur est aussi permis de pêcher dans la sous-division particulière de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) adjacente à leur port d'attache.

Flotte hauturière

La flotte hauturière s'est traditionnellement livrée à la pêche dans tout l'Atlantique, étant donné sa grande mobilité et sa capacité de pêcher en haute mer. Ce secteur de la flotte a l'autorisation de pêcher dans tout l'Atlantique, sous réserve des contingents disponibles et des restrictions spécifiques comme la limite de 12 milles.

Gestion des contingents : combien peut-on pêcher ?

L'exploitation à des fins commerciales de tous les stocks de poisson de fond de la région de l'Atlantique en zone canadienne se fait sur la base du Total des prises admissibles (TPA) qui est le tonnage maximal d'un stock de poisson que l'on peut capturer durant une saison de pêche. Le point de référence pour l'établissement des TPA est appelé le F0.1, représentant un niveau de mortalité (20 pour cent de mortalité naturelle plus 20 pour cent de mortalité résultant de l'effort de pêche) qui assure la reconstitution à longue échéance des stocks de poisson exploités commercialement. Il existe des avantages biologiques et économiques importants à respecter ce point de référence F0.1: des prises plus élevées et plus stables, une plus grande biomasse de frai, et de façon générale des poissons plus gros, ce qui signifie moins d'efforts consacrés à la pêche, un produit de meilleure qualité et de plus faibles coûts de transformation. De plus, en gardant les niveaux de prise légèrement au-dessous du rendement maximal, le F0.1 protège le stock contre les effets de facteurs naturels adverses et permet de tenir compte des incertitudes possibles dans l'évaluation du stock.

Le partage des ressources et les autres mesures de gestion reposent principalement sur le système consultatif des pêches, soit des comités consultatifs de pêches composés de pêcheurs, de transformateurs et de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. Les pêcheurs qui font partie des comités sont parfois en désaccord total, surtout en ce qui a trait au partage des prises.

Le TPA d'un stock de poisson représente ce que l'on pourrait appeler un « contingent global » pour ce stock. Le contingent global est généralement divisé de façon à limiter l'accès de groupes particuliers à des quantités précises. De telles mesures interdisent l'accès des pêcheurs à certaines parties déterminées du stock de poisson. Si l'on estime qu'un contingent est pratiquement atteint, l'effort de pêche peut être davantage restreint en limitant le nombre de prises par voyage, en variant la durée des saisons de pêche et en régissant le genre d'engins de pêche que l'on peut utiliser.

Une fois que le contingent d'une flotte donnée ou d'un stock est atteint, la zone de pêche en question est fermée pour la saison.

Surveillance des contingents : les quantités prises

Une surveillance efficace est essentielle pour faire en sorte que le nombre de prises ne dépasse pas les limites établies. Les gestionnaires des ressources recueillent des données sur les prises et le débarquement de toutes les espèces et stocks par flotte, le secteur des engins et les entreprises (dans le cas des allocations aux enterprises).

En vertu de la législation canadienne relative aux pêches, les opérateurs d'embarcations hauturières doivent soumettre un rapport de leurs prises quotidiennes, de même qu'à la fin de chaque voyage de pêche. On ajoute à ces renseignements des rapports d'observateurs se trouvant à bord de certaines embarcations hauturières et des observations visuelles obtenues au moyen d'une surveillance aérienne et maritime. Les pêcheurs côtiers sont également tenus de soumettre des rapports de leurs prises par le biais du journal de bord de l'embarcation et des bordereaux d'achat.

Surveillance : vérification du respect de la loi

Le Canada a recours à une étroite surveillance aérienne et maritime pour vérifier les rapports de prises, déceler la présence d'embarcations canadiennes non autorisées et celle d'embarcations étrangères ne détenant pas de permis à l'intérieur de la limite canadienne des 200 milles. Des avions à long et à moyen rayon d'action munis de radars sont utilisés, de même que des hélicoptères et des navires de patrouille. Des agents de Pêches et Océans, en uniforme, ont l'autorité voulue pour monter à bord et inspecter toutes les embarcations canadiennes et étrangères afin d'y vérifier le nombre de prises, le journal de bord et les dossiers, et assurer le respect des règlements canadiens. Des patrouilles de surveillance se font à intervalles réguliers et réussissent très bien à appréhender ceux qui enfreignent la loi.

Aperçu de la région du Golfe

La région du Golfe a été créée en 1981. Elle administre les côtes du golfe au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'ouest de Terre-Neuve et au sud du Labrador, de même que celles de toute l'Île-du-Prince-Édouard.

Les pêcheries de la région constituent la base économique traditionnelle de la plupart des 1 000 petites localités échelonnées le long des rives du golfe St-Laurent.

Les débarquements de hareng et de morue sont les plus importants au niveau du volume; cependant, le homard et le crabe rapportent davantage.

- *20 308 pêcheurs enregistrés*
- *19 375 travailleurs d'usines*
- *valeur de 235 millions de dollars*
- *80 000 tonnes de hareng*
- *21 000 tonnes de homard*
- *366 embarcations de plus de 45 pieds*
- *250 usines de transformation*
- *226 276 tonnes de poisson débarqué*
- *58 000 tonnes de morue*
- *10 000 tonnes de crabe des neiges*
- *7 384 embarcations de moins de 45 pieds*

Champ d'action des observateurs : vérification sur place

Le respect des contingents et des autres règlements – comme les limites de prises accidentelles, les rejets, la dimension des mailles des filets et les zones géographiques ouvertes à la pêche – peut être vérifié par la présence d'observateurs à bord des embarcations hauturières. L'observateur offre à la fois aux gestionnaires des ressources et aux autres pêcheurs l'assurance que les exigences relatives à la conservation sont respectées.

Les embarcations étrangères sont tenues d'avoir un observateur à bord tout le temps qu'elles s'adonnent à la pêche en territoire canadien. En plus de fournir des rapports réguliers pendant qu'il est en mer, l'observateur établit un rapport détaillé à l'intention des scientifiques canadiens et des gestionnaires des pêches à leur rentrée au port. Les embarcations hauturières canadiennes doivent également avoir à leur bord des observateurs lorsque les autorités leur en font la demande.

Aperçu de la région du Québec

Depuis 1984, le ministère des Pêches et des Océans assume l'entière responsabilité de la gestion des pêches maritimes du Québec, à l'exception des espèces anadromes, comme le saumon, et des espèces catadromes, comme l'anguille, qui sont gérées par la province.

Le poisson de fond représente 63 pour cent de tous les débarquements, mais les mollusques et les crustacés possèdent une plus grande valeur au débarquement (67 pour cent).

- *78 400 tonnes de poisson débarqué*
- *valeur de 100 millions de dollars (valeur après transformation de 210 millions de dollars)*
- *6 548 pêcheurs commerciaux*
- *2 846 embarcations*

Mise en application : autorité canadienne sur la zone des 200 milles

Les navires de patrouille des pêches canadiennes, ayant des agents de Pêches et Océans à leur bord, effectuent des inspections en mer tant auprès des embarcations de pêche étrangères que canadiennes. Les agents des pêches exercent également leur autorité à terre dans des centaines de localités des provinces atlantiques en vue de faire respecter les règlements canadiens régissant les pêches. Dans le cas d'infractions commises en mer, les embarcations prises en défaut sont amenées à un port canadien, les embarcations et les cargaisons sont saisies et des accusations sont portées devant un tribunal canadien. Les amendes peuvent atteindre les 750 000 $ pour ce qui est des embarcations étrangères, en plus de la valeur des prises et de la perte d'un précieux temps de pêche.

PARTIE III : ÉVALUATION DES STOCKS ET CONSEILS SCIENTIFIQUES

Dans la gestion des pêches de l'Atlantique, deux objectifs contradictoires entrent en ligne de compte : la priorité qu'accorde Pêches et Océans au maintien d'une utilisation économique et l'équilibre entre la conservation et l'exploitation, et la priorité qu'accordent ceux qui vivent des ressources halieutiques et qui ont tout intérêt à optimiser leur revenu annuel.

Lorsque le système canadien de gestion fut adopté en 1977, les prises et la biomasse ont augmenté graduellement au cours des cinq premières années. Elles sont depuis demeurées stables ou ont diminué légèrement, sauf pour ce qui est des stocks d'aiglefin qui sont aujourd'hui sérieusement en baisse et ceux de morue qui n'augmentent pas au rythme prévu (fig. 1 et 2).

Les stocks de morue sont en bien meilleure situation qu'ils ne l'étaient vers la fin des années 1970 et leur reconstitution se fait plus rapidement que sous d'autres juridictions et en vertu d'autres stratégies de gestion (v. la fig. 3). Les stocks canadiens ne sont toutefois pas aussi abondants qu'on le prévoyait. Les raisons qui expliquent cet écart viennent à la fois de sources naturelles et humaines.

En réalité, les fluctuations dans l'importance des stocks et des prises relèvent de phénomènes naturels que l'on ne peut éliminer. Les stocks de poisson constituent des ressources limitées qui ne peuvent se renouveler à l'infini.

Figure 1 : **BIOMASSE D'AIGLEFIN : N.-O. de l'ATLANTIQUE**

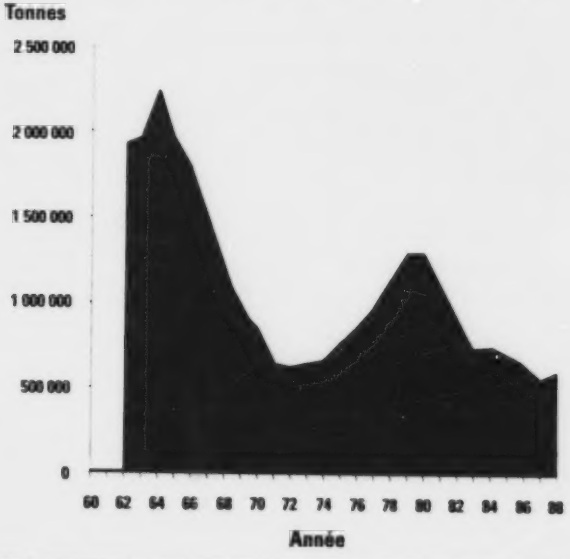

Figure 2 : **BIOMASSE DE MORUE : N.-O. de l'ATLANTIQUE**

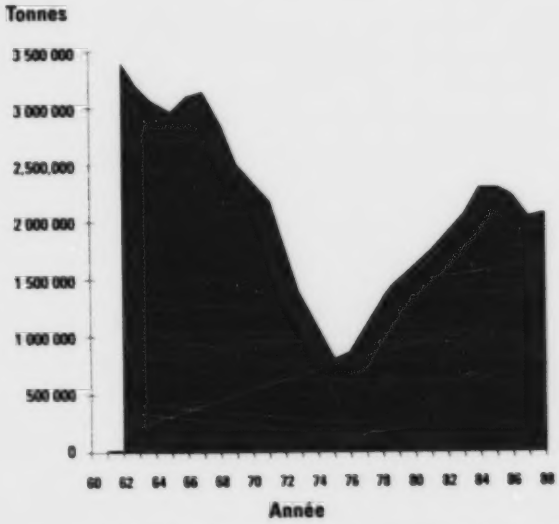

Figure 3 : **STOCKS DE MORUE IMPORTANTS** F0.1 vs Autres formes de gestion

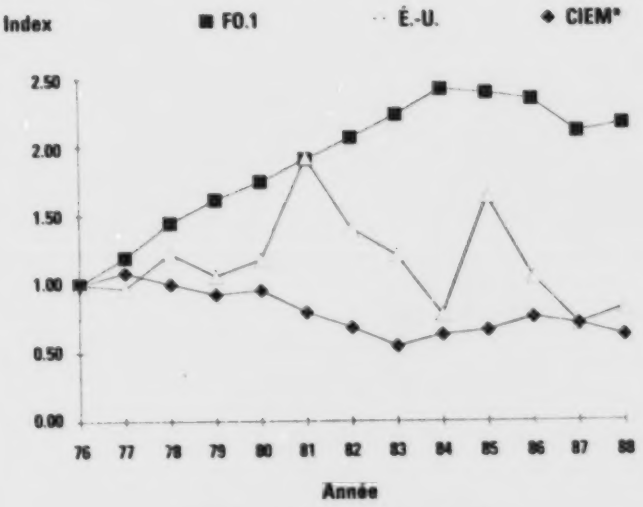

* Conseil international pour l'exploration de la mer

Le rôle de la nature

L'environnement affecte aussi les populations de poisson d'une manière encore mal définie. Au nombre des facteurs environnementaux naturels, les changements climatiques influencent le nombre de poissons qui remonteront vers la zone de pêche, leur taille et la distribution des espèces.

Pour ce qui est de la plupart des stocks de morue, le groupe pour lequel il y a le plus grand nombre de prises, le poids d'un poisson particulier est aujourd'hui considérablement plus faible qu'il ne l'était vers la fin des années 1970. Une morue de sept ans du sud du golfe St-Laurent pesait 2,4 kg en 1977, mais uniquement 1 kg en 1987 (v. la fig. 4). Il est également possible qu'à mesure que les stocks deviennent plus abondants, il y ait concurrence accrue pour ce qui est des aliments et de l'espace, ce qui empêcherait le poisson d'atteindre la taille qu'il peut atteindre quand les stocks sont à la baisse. Les nombres de jeunes poissons remontant vers les zones de pêche de morue et d'aiglefin sont également moindres que lors de la période de reconstitution accélérée de 1977 à 1982.

Figure 4 : **POIDS D'UNE MORUE DE 7 ANS**

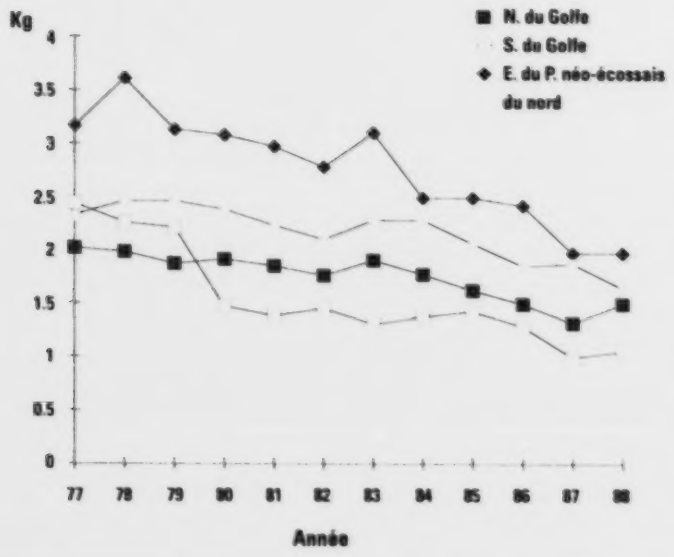

Comment Pêches et Océans évalue les stocks de poisson

Pour évaluer les stocks de poisson, Pêches et Océans a recours à deux sources principales d'information : les pêches commerciales et les relevés effectués par le Ministère.

En échantillonnant les prises commerciales, le Ministère obtient une estimation du nombre total de poissons de chaque âge qui ont été capturés. La plupart des échantillons sont prélevés par le personnel du Ministère à bord des embarcations ou au lieu de débarquement. Des renseignements sur l'effort de pêche (le nombre de poissons capturés à l'heure) sont aussi recueillis à l'aide des journaux de bord des embarcations commerciales. Le Ministère peut ainsi obtenir des données sur le nombre d'heures qu'un chalutier d'une dimension donnée a passées dans une certaine zone et quelle fut sa prise totale.

Les relevés de Pêches et Océans fournissent aussi des données sur la taille des stocks, données indépendantes de celles fournies par les entreprises commerciales.

Données chronologiques

Le ministère des Pêches et des Océans effectue ces relevés depuis plus de vingt ans et il existe maintenant des données chronologiques sur l'âge des poissons capturés et l'abondance des stocks. À l'aide de modèles mathématiques pour analyser ces données, les scientifiques sont en mesure d'évaluer la taille des stocks d'hier et d'aujourd'hui.

Une fois que l'on connaît l'importance d'un stock, il reste à décider quelle pourra être la proportion de la récolte. Cette proportion est calculée au moyen de l'étude des caractéristiques de croissance et du taux de mortalité naturelle du stock en question.

Aperçu de la région de Scotia-Fundy

La région de Scotia-Fundy gère les pêcheries de la baie de Fundy, du plateau écossais et du Banc Georges, les pêches intérieures du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que du bassin hydrographique de la baie de Fundy et de l'océan Atlantique.

La pêche est très diversifiée. En plus de ses neuf pêcheries principales, il en existe plusieurs de moindre importance et à l'intérieur de presque chacune, on note une diversité de pêcheurs, d'embarcations, d'engins et d'opinions.

- *on y trouve 15 000 pêcheurs enregistrés (à temps complet et partiel)*
- *5 786 embarcations côtières et à distance moyenne -de moins de 100 pieds et 108 de plus de 100 pieds*
- *386 usines de transformation*
- *27 000 personnes employées dans le secteur de la récolte et de la transformation*
- *des débarquements totaux de 536 000 tonnes évalués à 500 millions de dollars, ayant une valeur de 800 millions après transformation*
- *environ 80 pour cent de la quantité et 73,2 pour cent de la valeur est débarquée entre les mois d'avril et de novembre*
- *le poisson de fond (38 pour cent), les pétoncles (19 pour cent), le homard (29 pour cent) et le hareng (6 pour cent) comptent ensemble pour 92 pour cent de la valeur totale des prises de la région*
- *quelque 90 pour cent de toutes les pétoncles du Canada atlantique proviennent de la région Scotia-Fundy.*

PARTIE IV : SURCAPACITÉ

De nos jours, les pêcheurs sont plus efficaces que jamais. Une récente étude menée dans la région de Scotia-Fundy a démontré que la flotte de pêche du poisson de fond possédait déjà deux fois la capacité dont elle avait besoin. Si les quelque mille embarcations autorisées à faire la pêche du poisson de fond, mais qui se livrent présentement à un autre genre de pêche, retournaient à la pêche au poisson de fond, la flotte aurait alors quatre fois la capacité de pêche requise.

Les embarcations sont aujourd'hui plus rapides. Elles sont dotées d'équipements électroniques capables de localiser le poisson et d'engins de pêche considérablement améliorés. Il en résulte que les prises sont plus nombreuses et que les pêcheurs peuvent maintenant capturer en un à trois mois le même nombre de poissons qu'ils mettaient autrefois toute une saison de pêche à prendre.

Bien que le nombre d'embarcations autorisées soit demeuré le même et que leur longueur ait été limitée par réglementation, la capacité des embarcations a considérablement augmenté comme l'indique la figure 5. Alors qu'en 1982, on comptait 225 embarcations de moins de 45 pieds ayant une capacité de 25 tonnes brutes enregistrées, il n'y en a aujourd'hui que 150. D'un autre côté, le nombre de bateaux de moins de 45 pieds ayant une capacité de 26 à 50 tonnes est passé de 150 en 1982 à 200 actuellement. La tendance est nettement à des embarcations plus grosses, capables de transporter deux fois plus de poisson.

Figure 5 : **TENDANCE – CAPACITÉ ACCRUE DES CHALUTIERS**

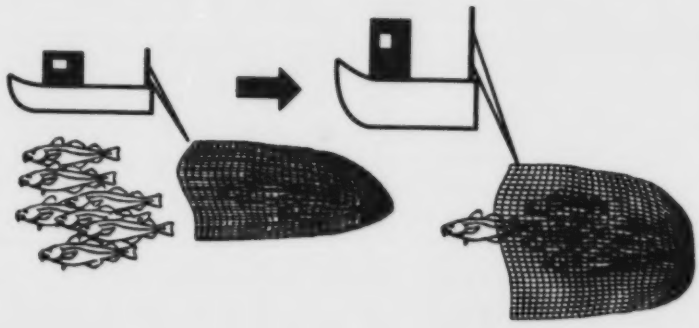

23t

Ordinaire
200 000 $

164t

Jumbo
750 000 $

Le chalutier ordinaire pouvait, dans le passé, capturer 23 tonnes de poisson. Il peut aujourd'hui en prendre 164 tonnes durant la même saison de pêche. Le coût du chalutier est également passé de 200 000$ à 750 000 $, ce qui représente un investissement beaucoup plus important pour le pêcheur.

PARTIE V : SUREXPLOITATION

La région du nord-ouest de l'Atlantique, au delà de la zone canadienne des 200 milles, est réglementée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO). Les eaux sur lesquelles s'étend l'autorité de l'OPANO renferment d'importants lieux de pêche, y compris les endroits communément appelés le nez et la queue du Grand Banc et le Bonnet flammand. La surexploitation dans ces eaux a causé la disparition d'un bon nombre de stocks traditionnellement pêchés par les membres de l'Organisation.

L'OPANO compte 12 pays membres. Elle est chargée de fixer les limites de pêche conformément à un système scientifique de gestion qui était déjà en place avant la fondation de l'Organisation en 1978. Le système, orienté vers la conservation, a été respecté par tous les membres jusqu'en 1986 et, durant cette période, les stocks ont augmenté, au grand avantage de tous les participants.

En 1986, un membre – la Communauté européenne – a commencé à fixer des contingents unilatéraux pour ses flottes. Deux États membres de la CE, l'Espagne et le Portugal, se livrent à pratiquement toutes les activités de pêche de la CE dans cette zone réglementée par l'OPANO. La CE a depuis institué des contingents unilatéraux jusqu'à 12 fois plus élevés que ceux de l'OPANO.

Les eaux du nord-ouest de l'Atlantique sont plus froides que celles du nord-est réchauffées par le Gulfstream. Il en résulte donc une croissance plus lente du poisson et la nécessité d'une approche plus conservatrice pour établir le nombre total des prises.

Le poisson ne respecte pas les frontières. Il franchit la zone canadienne des 200 milles durant ses migrations saisonnières. Suite à ces mouvements, certains stocks qui se trouvent principalement dans les eaux canadiennes se trouvent exposés à une surexploitation lorsqu'ils sont à l'extérieur. Une telle surexploitation affecte les pêches tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone canadienne.

PARTIE VI : REVENUS TIRÉS DE LA PÊCHE

Les revenus des pêcheurs varient considérablement dans la région de l'Atlantique en fonction de l'espèce pêchée, de la durée de la saison, des engins utilisés et d'autres facteurs.

Les pêcheurs détenteurs de permis restreints pour la pêche au homard, à la senne coulissante ou à engin mobile tirent généralement de la pêche un revenu supérieur à la moyenne. Ce sont les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse qui gagnent le revenu le plus

élevé dans le Canada atlantique, ayant réalisé des gains moyens bruts de plus de 28 000 $ en 1988. Par contre, les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve, où la saison est plus courte et la quantité d'espèces disponibles limitée, ont touché le revenu le plus faible, ayant gagné moins de 11 000 $ bruts en 1988.

Dans les pêcheries les plus défavorisées, le revenu provenant des prestations d'assurance-chômage représente une part bien plus importante du revenu total que dans les pêcheries plus lucratives. Bien que l'on compte à divers degrés sur l'assurance-chômage dans les provinces atlantiques, les prestations ont été légèrement plus élevées presque partout entre 1984 et 1988. En 1988, le pêcheur moyen de Terre-Neuve tirait quelque 36 pour cent de son revenu total de l'assurance-chômage, comparativement à 34 pour cent en 1984. En Nouvelle-Écosse, les prestations d'assurance-chômage représentaient, en 1984, 15 pour cent du revenu total du pêcheur, comparativement à 17 pour cent en 1988.

Les revenus les plus élevés sont gagnés de façon générale sur les chalutiers et les dragueurs côtiers de plus de 100 pieds. Ces revenus (entre 30 000 $ et 90 000 $) se comparent favorablement à ceux qui sont versés à un travailleur spécialisé ou semi-spécialisé au Canada.

PARTIE VII : LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

Les usines de transformation du poisson sont accréditées par les provinces et soumises à toute une gamme de régimes de réglementation. Les usines sont également accréditées par le gouvernement fédéral qui s'assure qu'elles respectent les normes nationales d'hygiène. Le nombre d'usines ayant un permis fédéral dans les provinces atlantiques a augmenté, passant d'environ 500 en 1977 à près de 900 en 1988.

Province	Nombre d'usines	Nombre d'emplois
Terre-Neuve	240	11 100
Île-du-Prince-Édouard	50	1 440
Nouveau-Brunswick	175	7 080
Québec	96	2 300
Nouvelle-Écosse	315	10 000
Total en 1988	**876**	**32 800**

À mesure qu'augmente le nombre d'usines de transformation du poisson, le nombre d'emplois y connaît aussi une croissance. Le nombre total d'années/personnes dans le secteur de la transformation du poisson est passé d'environ 25 000 en 1978 à près de 33 000 en 1988. La plupart des emplois dans les usines de transformation du poisson de l'Atlantique sont saisonniers. Une année/personne d'emploi représente donc entre 1,2 et 1,5 emploi, ce qui signifie presque un grand total de 50 000 emplois en 1988.

De façon générale, les usines du secteur hauturier procurent des emplois presque à longueur d'année. Les usines du secteur côtier ont des périodes d'exploitation relativement courtes, sauf en Nouvelle-Écosse où les pêches côtières durent aussi presque toute l'année.

C'est en Nouvelle-Écosse que le revenu du travailleur de l'usine de transformation est le plus élevé. En 1988, le revenu annuel moyen de toutes les sources des travailleurs des usines du secteur côtier était de 12 000 $ à 13 000 $ alors que celui de leurs collègues des usines du secteur hauturier s'établissait entre 18 000 $ et 20 000 $.

Aperçu de la région de Terre-Neuve

La région de Terre-Neuve englobe la majeure partie de la province de Terre-Neuve et du Labrador, de même que les eaux maritimes avoisinantes.

Pendant plus de quatre siècles, l'histoire socio-économique de la province – à titre de colonie, de nation indépendante et de membre de la Confédération canadienne – a été dominée par les pêches. Nulle part ailleurs au Canada ne retrouve-t-on probablement un sens aussi profondément ancré, chez presque toute la population, de l'importance capitale que revêt cette industrie traditionnelle.

La pêche commerciale en est surtout une de pêche de poisson de fond, la morue régnant en monarque absolu.

Le total des débarquements se chiffre à 486 000 tonnes d'une valeur de 260 millions de dollars.

Les pêcheries de la région sont également profondément marquées par deux autres caractéristiques : une importante pêche hauturière et une pêche côtière multiple, de même qu'un aspect saisonnier extrême de toutes les pêcheries côtières, à l'exception de celles de la côte sud.

Près de 90 embarcations hauturières embauchent pratiquement 1 800 pêcheurs enregistrés. La région compte aussi 10 365 pêcheurs côtiers à temps complet et 12 933 à temps partiel, en plus de posséder 150 usines de transformation. Dans la plupart des cas, il s'agit d'usines reposant sur la pêche côtière et le Programme des usines à court de ressources.

PARTIE VIII : APERÇU DU MARCHÉ

L'industrie de la pêche de l'Atlantique a traditionnellement été cyclique. Les causes de ces cycles sont complexes et échappent généralement au contrôle de l'industrie. Au début des années 1980, la récession économique, accompagnée de taux d'intérêts élevés, de l'augmentation du prix du pétrole et de la faiblesse des prix, a provoqué une crise financière au sein de l'industrie. Les plus grandes entreprises elles-mêmes se sont retrouvées dans une situation financière précaire. L'industrie a pu se refinancer et se restructurer en bonne partie avec l'aide gouvernementale entre 1983 et 1985.

En 1988, on évaluait à 2,2 milliards de dollars la production de l'industrie de l'Atlantique. De cette quantité, plus de 80 pour cent était exportée. Les exportations vers les États-Unis représentent environ 60 pour cent de nos exportations totales de poisson. Pour certaines espèces, le marché des États-Unis est encore plus important. Au delà de 80 pour cent de nos exportations de poisson de fond et environ 75 pour cent de nos exportations de homards sont dirigées vers les États-Unis. Le marché japonais est le deuxième en importance, comptant pour 22 pour cent des exportations canadiennes (en valeur).

L'industrie canadienne de la pêche dépend largement des exportations et doit tenir compte des prix des marchés mondiaux. Plusieurs facteurs vont continuer à influencer la valeur des pêcheries canadiennes, entre autres:

Le marché américain
La demande per capita pour le poisson aux États-Unis semble se stabiliser après avoir connu des hausses importantes vers le milieu des années 1980 à la suite d'un éveil aux questions de santé. De plus, de nouvelles espèces comme l'hoplostète orange et la morue du Pacifique occidental font leur apparition sur le marché américain, en concurrence directe avec le poisson canadien.

La valeur du dollar canadien
Les ventes à l'étranger se font au prix des devises étrangères. Plus fort est notre dollar, plus faibles sont les revenus de l'industrie canadienne.

Taux de prises canadiennes
Les taux de prises pour tous les stocks peuvent ne pas être aussi élevés que prévu.

PARTIE IX : CONCLUSION

L'industrie de la pêche joue un rôle important dans l'économie du Canada atlantique. Cette industrie est cyclique. Les fluctuations des prix du produit et la disponibilité des ressources font partie du secteur industriel. L'industrie a connu une croissance rapide durant les 12 dernières années et a peut être atteint les limites d'exploitation des ressources existantes. Au cours des années 1990, il se peut bien que l'industrie de la pêche ne puisse connaître la même expansion qu'elle a connue depuis 1977, mais elle continuera d'être une source importante d'emplois et de richesse dans la région atlantique du Canada.